



Dijon, le 29 mars 2019

Communiqué de presse

Grand Âge et Autonomie : la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté salue le rapport Libault

Alors que Dominique Libault, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, a remis un rapport sur la prise en charge de la perte d'autonomie à la ministre des solidarités et de la santé, la Mutualité Française salue l'ambition des 175 propositions élaborées selon une démarche collaborative, associant l'ensemble des acteurs, dans des délais resserrés.

Alors que la génération du papy-boom arrive au grand âge, l'auteur du rapport propose de renforcer la prise en charge de l'autonomie en créant un nouveau risque de protection sociale et en fixant une dizaine de priorités : investir dans l'attractivité des métiers du grand âge, à domicile comme en établissement ; donner le pouvoir de choisir librement de rester à son domicile (avec une nouvelle prestation autonomie à domicile) ; développer des alternatives au domicile et à l'Ehpad ; faire baisser les restes à charge ; soutenir les aidants ; simplifier le parcours de la personne âgée ; renforcer la prévention... « L'ensemble de ces propositions sont en phase avec celles que la Mutualité Française avait rendues publiques fin 2018 », estime Thierry Beaudet, président de la Mutualité Française. « En particulier, notre idée de moduler le prix des Ehpad en fonction des revenus des résidents a été reprise dans le rapport. »

Les dépenses publiques supplémentaires allouées à ce « nouveau risque de protection sociale » devraient atteindre plus de 9 milliards d'euros, selon l'auteur du rapport. « L'estimation des besoins est bien à la hauteur de l'enjeu », juge Thierry Beaudet. Concernant le financement, la Mutualité Française se félicite de l'ambition annoncée d'un large renforcement de la part issue de la solidarité nationale.

Le président de la Mutualité Française « remarque toutefois que l'objectif de baisse de reste à charge pourrait être plus ambitieux [300 euros pour les personnes gagnant entre 1 000 et 1 600 euros, pour un reste à charge moyen en Ehpad atteignant 1 850 euros] ». « En complément de la solidarité nationale, une solution assurantielle, solidaire parce que généralisée, ne doit pas être écartée du débat public autour du futur projet de loi, afin de baisser encore davantage la facture pour les Français », estime Thierry Beaudet.

Enfin, la Mutualité Française rappelle sa proposition de créer des « coordonnateurs autonomie », pourtant nécessaires à l'accompagnement des parcours. Elle soutient le renforcement des missions confiées à la CNSA.

Huit rendez-vous dédiés au Grand âge et à l'autonomie en mars 2019 en Bourgogne-Franche-Comté

En amont de la parution du rapport Libault et dans la perspective du futur projet de loi, les propositions en faveur du Grand âge et l'autonomie ont été au cœur de huit débats et rencontres organisées par la



Suivez-nous :
Twitter : @Mutualite_BFC
Facebook : @Mutualite.BFC



Mutualité Française dans chaque département de Bourgogne-Franche-Comté en mars 2019. À cette occasion, 335 citoyens et des représentants des Conseils départementaux, de l'Agence régionale de santé, des usagers, des organisations syndicales, des gestionnaires mutualistes de services de soins et d'accompagnement pour les personnes âgées et des professionnels de santé de la région ont pu présenter les initiatives déjà existantes et proposer des pistes d'amélioration.

Les échanges ont porté sur la liberté de choix des personnes âgées et leur place dans la société, le rôle de l'Ehpad et sa transformation en plateforme gériatrique de proximité, la question éthique dans la prise en charge de la personne âgée, la nécessité de renforcer l'attractivité des métiers d'accompagnement, l'apport des innovations technologiques dans le maintien à domicile, le rôle et le statut des aidants et le financement de la prise en charge de la dépendance.

Dans la perspective de la future loi sur l'autonomie, la Mutualité Française reste mobilisée, beaucoup de sujets restant à trancher (sur le financement, la gouvernance...).

A propos de la Mutualité Française en Bourgogne-Franche-Comté

Présidée par Bruno Herry, la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté représente la Mutualité Française dans la région. Ainsi, en Bourgogne-Franche-Comté, la Mutualité Française fédère 148 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées...

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 275 services de soins et d'accompagnement en Bourgogne-Franche-Comté, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1^{er} acteur privé de prévention santé avec plus de 1 600 actions déployées chaque année à destination de 23 000 Bourguignons-Francis-Comtois.

Plus d'un habitant sur deux dans la région est protégé par une mutuelle, soit 1.45 million de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.

Contact presse :

Sandy RADEL - 06 40 14 49 26 / sandy.radel@bfc.mutualite.fr

Une synthèse des échanges en Bourgogne-Franche-Comté lors des 8 débats est en cours d'élaboration.

